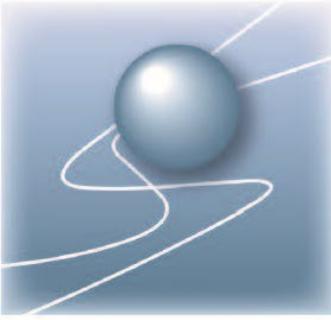


INSERR



Institut national de sécurité routière et de recherches

La sécurité routière fait école

Rapport d'activités 2019



www.inserr.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

**Document réalisé par l'INSERR
Mai 2020
Photos ©INSERR**

Sommaire

Les activités

Les formations

| | |
|------------------------------------|----|
| Les agents de la fonction publique | 07 |
| Les professions réglementées | 24 |
| Les entreprises et administrations | 28 |
| Les examens et concours | 30 |

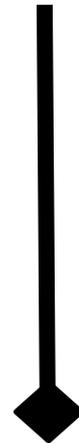
Les fonctions support

| | |
|--|----|
| Les ressources | 32 |
| La communication & les relations publiques | 32 |
| Sites internet & extranet | 34 |
| Les études | 35 |

Les grands chiffres

| | |
|------------------------------------|----|
| Les principaux éléments comptables | 39 |
| Le bilan pédagogique | 41 |
| L'impact sur la vie locale | 41 |
| Les marchés publics | 41 |

Activités



LES FORMATIONS

➡ La formation des agents de la fonction publique

//// LA FORMATION INITIALE

1. Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)

De manière générale, la durée de la formation initiale des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière est en moyenne de dix mois, dont environ cent jours en présentiel à l'INSERR et 90 jours consacrés aux stages sur le terrain.

La formation est fondée sur un référentiel métier et les compétences minimales exigées pour être examinateur du permis de conduire par l'annexe IV de la directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire. Pour correspondre à ces normes, elle est composée de trois blocs de formation :

- ✓ Environnement professionnel,
- ✓ Culture professionnelle,
- ✓ Cœur de métier.

La formation technique et théorique est délivrée à l'INSERR au cours du premier trimestre de formation. Pour ceux qui ne sont pas titulaires du permis de conduire catégorie A2 sont organisés la préparation et le passage des épreuves pratiques de ce permis. Les principaux modules de formation métier (procédure B, procédure administrative, réglementation du code de la route et principes de rédaction administrative), font l'objet d'une évaluation assortie d'un coefficient.

La partie pratique comprend deux stages, le stage d'acquisition des compétences et le stage de consolidation des compétences.

Pendant le stage d'acquisition de compétences, le stagiaire réalise des examens catégorie B sous la responsabilité d'un IPCSR titulaire désigné comme tuteur. Au terme de ce stage, les stagiaires sont évalués pendant une journée d'examens B par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière.

La qualification provisoire est délivrée par le directeur général de l'INSERR au vu des notes obtenues aux évaluations écrites et à la note attribuée par le délégué chargé de la qualification.

Après un avis favorable donné lors de la qualification provisoire, débute une période de consolidation des compétences de quatre mois, dans le département d'affectation du stagiaire. Pendant cette phase, les stagiaires réalisent en autonomie des examens de la catégorie B, participent à la formation au niveau supérieur pour la conduite des motocyclettes pour ceux qui détiennent leur permis A2 depuis moins de cinq ans puis à la préparation à la qualification moto. En fin de stage, les compétences professionnelles de chaque agent sont évaluées par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, tant sur la réalisation d'examens du permis de conduire de la catégorie B (voiture) que de la catégorie moto.

Une commission pédagogique se réunit alors à l'INSERR en fin de cycle pour statuer sur l'acquisition du niveau de compétences exigé pour obtenir la qualification initiale indispensable à la titularisation.

En 2019, deux promotions d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sont entrées en formation initiale à l'INSERR.

1.1. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de décembre 2018 (IPCSR.12.2018)

Bien que recrutés au titre de l'année 2018, les dix stagiaires de la promotion de décembre sont entrés en formation à l'INSERR le 7 janvier 2019. Le mode de recrutement était le suivant :

- concours externe 2018 liste complémentaire : 8
- détachement entrant : 2

Le groupe se compose de deux femmes et de huit hommes. La moyenne d'âge s'élève à 42 ans, allant de 33 ans pour le plus jeune à 52 ans pour le plus âgé.

La proportion des stagiaires issus de la filière de l'enseignement de la conduite est toujours aussi importante, puisque 70% de la promotion est titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER).

Parmi les huit stagiaires issus du concours externe, un d'entre eux se trouve être un examinateur pratique du permis de conduire de la catégorie B, recruté en 2015. Cet agent contractuel de la Poste, devait, pour pouvoir continuer son parcours dans cette voie, réussir le concours externe des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière. Lauréat, il intègre ce corps de métier avec une spécificité par rapport à ses collègues de promotion. Déjà qualifié à l'évaluation de candidats à l'examen du permis de conduire de la catégorie B, sa formation a donc été adaptée en conséquence.

Une démission non remplacée en tout début de cycle a réduit l'effectif à neuf stagiaires.



Concernant les qualifications des huit agents sur la partie procédure B, tous ont obtenu leur qualification provisoire par décision de la directrice générale de l'INSERR, le 23 mai 2019. Les évaluations pour la qualification initiale en procédure B ont eu lieu en octobre 2019.

Dans cette promotion, seulement deux stagiaires ne possédaient pas le permis moto à leur entrée en formation. Ce petit nombre ne permettant pas d'organiser tout le parcours de formation moto de manière efficiente, il a été possible de les intégrer à un groupe plus important de stagiaires de la promotion de septembre 2019.

Ils ont obtenu leur examen en octobre 2019.

Les trois stagiaires qui possédaient un permis « moto » de moins de cinq ans ont pu suivre deux semaines de niveau supérieur entre octobre et novembre 2019.

Toute la promotion a préparé ensemble la qualification moto au sein de l'INSERR en novembre 2019.

Toutes les qualifications de cette promotion devaient impérativement être réalisées avant le 31 décembre 2019. Le temps imparti pour la mise en œuvre des tutorats moto ainsi que de l'organisation des qualifications de cette catégorie avant la date butoir, tout en tenant compte des congés de fin d'année était très restreint. Mais les stagiaires, les bureaux à l'éducation routière, les délégués « évaluateurs », cordonnés par le département formations de l'INSERR, ont fournis les efforts nécessaires pour répondre aux attentes dans le délai fixé.

La commission pédagogique des qualifications initiales a statué le 6 janvier 2020 en prononçant un avis favorable pour tous les agents tant pour la partie procédure B que pour la partie moto.

1.2. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de septembre 2019 (IPCSR.09.2019)



Entrée en formation le 2 septembre 2019, cette promotion compte un effectif de quarante-et-un stagiaires. Elle est composée de :

- concours externe : 27
- concours interne : 1
- détachement entrant : 6
- emploi réservé (ER) : 4
- travailleur handicapé (RQTH) : 3

Deux postes du concours interne sur les trois offerts n'ont pas pu être pourvus et une démission non remplacée est également survenue en cours de formation.

Ce qui porte l'effectif à quarante stagiaires.

Constitué de dix-neuf femmes et de vingt-et-un hommes, l'âge moyen est de 37 ans, allant de 25 ans pour le plus jeune à 58 ans pour le plus âgé.

La proportion des stagiaires issus de la filière de l'enseignement de la conduite est là encore majoritaire, puisque 63% de la promotion est titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER).

Sur l'ensemble de la promotion, 25% des stagiaires ne sont pas titulaires du permis moto, 30% le possèdent depuis moins de cinq ans et 45% depuis plus de cinq ans.

De septembre à décembre 2019, les stagiaires ont suivi l'ensemble des enseignements liés au cœur de métier (procédure B, réglementation, administratif, déontologie, communication relationnel ...)
Au cours de cette période les non titulaires au permis de conduire moto ont également été formés et ont obtenus pour la plupart le permis A2.

La formation initiale de ces agents se poursuit actuellement.

1.3. Retour des inspecteurs du permis de conduire promotion de septembre 2018 (IPCSR.09.2018)

La promotion des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de la promotion de septembre 2018, entrée en formation initiale à l'INSERR le 3 septembre 2018, comptait un effectif de cinquante-trois stagiaires en début de cycle.



Deux démissions non remplacées dont la dernière survenue début janvier 2019 a réduit l'effectif à cinquante-et-un stagiaires.

Février 2019 vient clôturer la première partie de la formation initiale par les qualifications provisoires en procédure B de toute la promotion.

Le 8 février 2019, la directrice générale de l'INSERR a émis un avis favorable pour trente-trois agents du cycle court (titulaires du permis moto à leur entrée en formation), en préconisant un complément de trois jours de formation pour l'un des agents.

Le 22 février 2019, le comité directeur a statué sur les compétences des quatorze stagiaires du cycle long (non titulaires du permis moto à leur entrée en formation). La directrice a émis un avis favorable pour treize stagiaires, avec une préconisation d'un complément de formation de deux semaines pour l'un d'eux.

Un avis défavorable a été émis pour un stagiaire pour lequel un retour en formation de deux semaines à l'INSERR a été préconisé assorti d'une nouvelle évaluation par un délégué à l'éducation routière désigné par l'INSERR. Cette dernière a été réalisée en avril 2019. Le 18 avril 2019, la directrice générale de l'INSERR a donné un nouvel avis défavorable pour la qualification provisoire de cet agent. La délégation à la sécurité routière a décidé de ne pas octroyer une ultime qualification et la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur a mis fin à son détachement dans le corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

En stage consolidation des compétences, pendant quatre mois, dans leur département d'affectation, les stagiaires ont mené des examens B en toute autonomie. Les journées sont réduites en nombre de candidats le premier mois, allant crescendo les mois suivants pour arriver à des journées complètes.

Pendant cette même période, un retour de quatre semaines à l'INSERR leur a permis de recevoir les enseignements nécessaires à leur préparation aux qualifications moto complétée par huit journées de tutorat. Les qualifications initiales en procédure B et A étaient programmées en fin de stage.

Une première commission pédagogique s'est réunie le 28 juin 2019 pour trente-cinq agents.

Trente-deux ont reçu un avis favorable pour la partie qualification initiale en procédure B, trois étant déjà qualifiés avant leur entrée en formation, puisqu'ils faisaient partie du recrutement des examinateurs pratique du permis de conduire B de 2015.

Pour la qualification moto, trente-trois agents ont reçu un avis favorable dont un avec un complément de formation de trois jours. Un agent a obtenu un avis défavorable avec préconisation d'un complément de formation en tutorat avec une nouvelle évaluation et une autre n'avait pas pu terminer à cette époque sa formation moto suite à un accident en moto. Ces deux agents ont obtenu leur qualification en fin d'année 2019.

Pour le groupe des quatorze stagiaires en cycle long, la commission pédagogique s'est réunie le 26 juillet 2019. Tous ont reçu un avis favorable concernant la partie qualification initiale en procédure B et seulement douze stagiaires pour la partie moto. Un avis défavorable a été émis avec un complément de formation tutorat A suivi d'une nouvelle évaluation (deuxième qualification validée en décembre 2019).

Enfin, un stagiaire n'ayant pas pu obtenu le permis A2 dans le temps imparti, condition sine qua non pour poursuivre et participer à la formation préparant aux qualifications moto, n'a pas pu être qualifié.

La délégation à la sécurité routière a octroyé à cet agent, une prolongation d'un an pour lui permettre d'aller au terme de sa formation.

Quelques statistiques

Évolution des effectifs et de la moyenne d'âge entre 2015 et 2019

Sur les cinq dernières années, l'effectif des promotions d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière n'est jamais descendu en dessous de quarante stagiaires et la moyenne d'âge reste assez homogène autour de 38 ans.

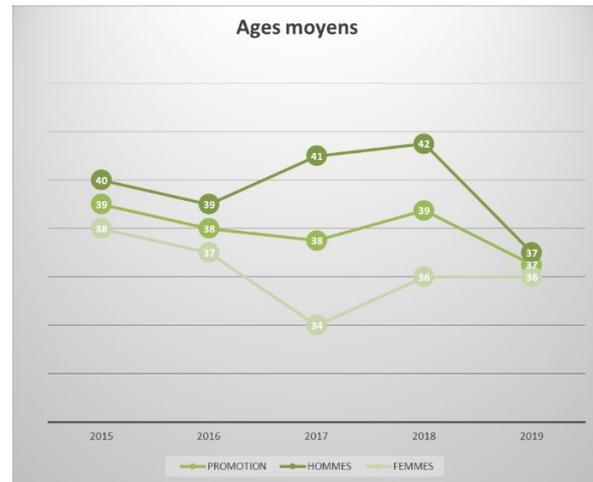
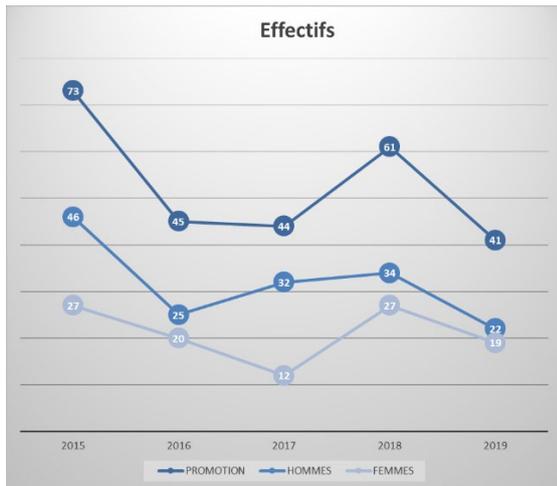
L'effectif moyen annuel sur ces cinq dernières années est de 53 stagiaires.

L'importance de cet effectif s'explique par deux grosses promotions en 2015 et 2018 pour lesquelles il y a eu, pour chacune de ces années, deux recrutements de stagiaires.

La promotion 2019 est assez représentative d'une promotion type (41 stagiaires ; 37 ans d'âge moyen)

Concernant la parité homme-femme, la proportion d'homme est toujours légèrement supérieure à celle des femmes, bien que pour 2019, elle tende à s'équilibrer 52% pour les hommes contre 48% pour les femmes.

| | PROMOTION | | HOMMES | | FEMMES | |
|----------------|-----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|
| | effectif | âge moyen | effectif | âge moyen | effectif | âge moyen |
| 05.2015 | 25 | 39 | 15 | 40 | 10 | 37 |
| 09.2015 | 48 | 40 | 31 | 40 | 17 | 39 |
| 2015 | 73 | 39 | 46 | 40 | 27 | 38 |
| 2016 | 45 | 38 | 25 | 39 | 20 | 37 |
| 2017 | 44 | 38 | 32 | 41 | 12 | 34 |
| 2018 | 61 | 39 | 34 | 42 | 27 | 36 |
| 2019 | 41 | 37 | 22 | 37 | 19 | 36 |
| MOYENNE | 53 | 38 | 32 | 40 | 21 | 36 |



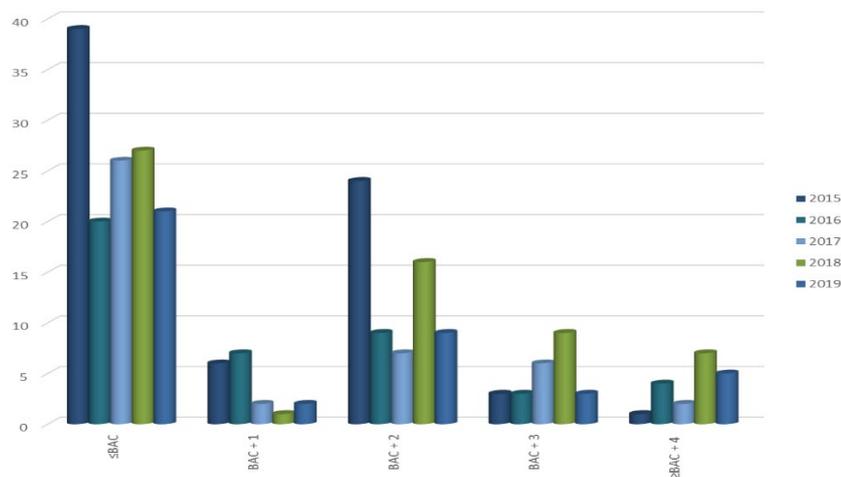
Niveau d'études et mode de recrutement comparés entre 2015 et 2019

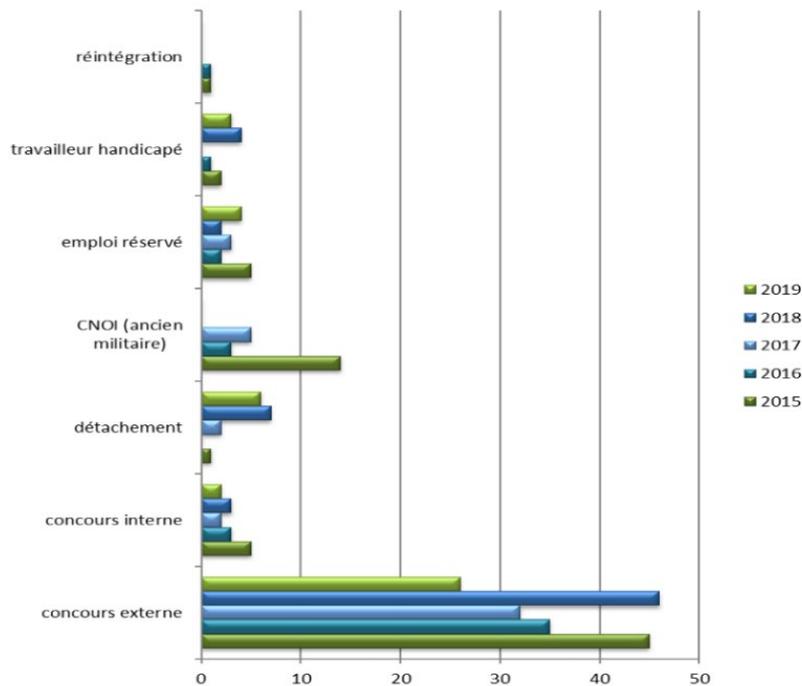
On constate que pour chacune des promotions le niveau d'étude est majoritairement inférieur ou égal au baccalauréat + 2 années d'études supérieures avec une prépondérance pour le niveau baccalauréat et moins pour plus de 50% des effectifs recrutés sur ces cinq dernières années.

70% des recrutements sont issus de concours externes.

Le recrutement 2019 est parfaitement représentatif du schéma du niveau d'étude des années précédentes, puisque plus de la moitié des stagiaires a un niveau maximum « baccalauréat ». En revanche, on constate que les modes de recrutements hors concours pour 2019, ont été plus nombreux et plus importants en volume que les années précédentes. Les détachements, les emplois réservés et les travailleurs handicapés constituent 33% de l'effectif de la promotion.

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | | | | | |
|----|------|------|------|------|------|----|------|----|------|-----|
| 39 | 53% | 20 | 47% | 26 | 60% | 28 | 46% | 21 | 51% | 52% |
| 6 | 8% | 7 | 16% | 2 | 5% | 1 | 2% | 2 | 5% | 7% |
| 24 | 33% | 9 | 21% | 7 | 16% | 16 | 26% | 9 | 22% | 24% |
| 3 | 4% | 3 | 7% | 6 | 14% | 9 | 15% | 4 | 10% | 10% |
| 1 | 1% | 4 | 9% | 2 | 5% | 7 | 11% | 5 | 12% | 8% |
| 73 | 100% | 43 | 100% | 43 | 100% | 61 | 100% | 41 | 100% | |





| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | | | | | | |
|-------------------------|------|------|------|------|------|-----|----|-----|----|-----|-----|
| concours externe | 45 | 62% | 35 | 78% | 32 | 73% | 45 | 74% | 26 | 63% | 70% |
| concours interne | 5 | 7% | 3 | 7% | 2 | 5% | 3 | 5% | 2 | 5% | 6% |
| détachement | 1 | 1% | 0 | 0% | 2 | 5% | 7 | 11% | 6 | 15% | 6% |
| CNOI (ancien militaire) | 14 | 19% | 3 | 7% | 5 | 11% | 0 | 0% | 0 | 0% | 7% |
| emploi réservé | 5 | 7% | 2 | 4% | 3 | 7% | 2 | 3% | 4 | 10% | 6% |
| travailleur handicapé | 2 | 3% | 1 | 2% | 0 | 0% | 4 | 7% | 3 | 7% | 4% |
| réintégration | 1 | 1% | 1 | 2% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 1% |

Origines professionnelles entre 2015 et 2019

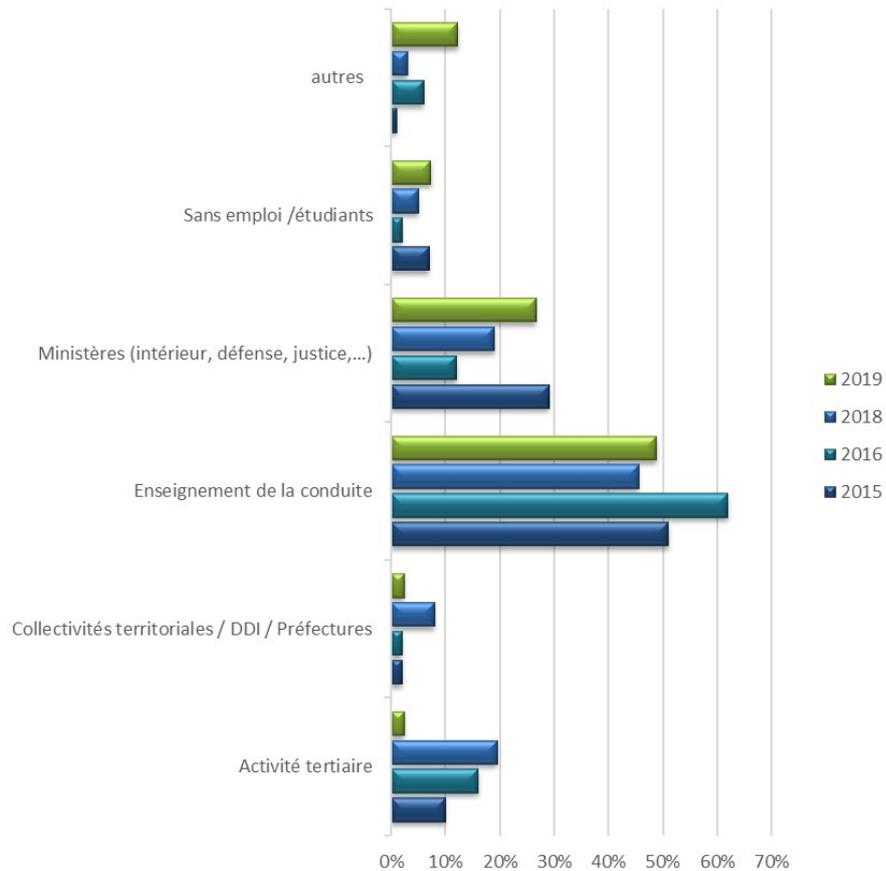
Depuis de nombreuses années, la profession d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière reste très marquée par l'intégration d'un profil de stagiaires bien particuliers.

En effet, pour chacune des promotions, on peut constater que près de la moitié des agents exerçait auparavant la profession d'enseignant de la conduite.

Cette tendance s'inscrit tout simplement dans une logique de parcours professionnel propre au domaine de l'éducation routière.

Bien que moins représentatif, un second profil de stagiaires mérite d'être évoqué. En moyenne, dans chaque promotion on compte environ 20% des effectifs originaires d'autres ministères (défense, justice, éducation nationale) mais également de services internes au ministère de l'intérieur.

| | 2015 | 2016 | 2018 | 2019 | |
|---|------|------|------|------|-----|
| Activité tertiaire | 10% | 16% | 20% | 2% | 12% |
| Collectivités territoriales / DDI / Préfectures | 2% | 2% | 8% | 2% | 4% |
| Enseignement de la conduite | 51% | 62% | 46% | 49% | 52% |
| Ministères (intérieur, défense, justice,...) | 29% | 12% | 19% | 27% | 22% |
| Sans emploi /étudiants | 7% | 2% | 5% | 7% | 5% |
| autres | 1% | 6% | 3% | 12% | 6% |
| | 100% | 100% | 100% | 100% | |



2. Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)

La promotion 2019 des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) est entrée en formation à l'INSERR le 19 août 2019.

Pour mémoire, le concours de recrutement des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2019 avait été annulé.

Cette promotion est composée de sept agents :

- concours externe liste complémentaire 2018 : 2
- concours interne liste complémentaire 2018 : 1
- liste d'aptitude 2019 : 3
- détachement 2019 : 1



Cette promotion se compose d'une seule femme et de six hommes. La moyenne d'âge s'élève à 48 ans, allant de 35 ans à 61 ans.

43 % de la promotion a un niveau d'études supérieur ou égal à un baccalauréat plus trois années d'études supérieures. Tous les agents étaient déjà fonctionnaires avant leur entrée en formation. Une majorité était déjà rattachée au ministère de l'intérieur.

Deux d'entre eux ont passé et obtenu le permis A2 et doivent préparer les qualifications correspondantes pour pouvoir être titularisés.

A l'issue de leur formation, les délégués doivent être en mesure d'assurer quatre missions principales :

- garantir le respect des règles en matière d'éducation routière ;
- manager la cellule éducation routière en tant que cadre de premier niveau de la fonction publique ;
- animer les relations avec les différents partenaires et les usagers ;
- être un acteur incontournable de la sécurité routière.

Les points forts de ce processus de formation sont les suivants :

- un socle de thèmes obligatoires :
 - environnement professionnel : organisation du ministère de l'intérieur et des directions départementale interministérielles, fonction publique (statuts, droits et obligations du fonctionnaire), déontologie et fraude documentaire ;
 - culture professionnelle : référentiel d'éducation pour une mobilité citoyenne, sécurité routière en France et en Europe ;
 - cœur de métier : réglementation du code de la route, procédures administratives et réglementaires des épreuves du permis de conduire (toutes catégories), applications informatiques métier, contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière, gestion du stress et des conflits ;
- une implication de la hiérarchie des délégués stagiaires notamment lors du stage en résidence administrative ;
- une formation au management situationnel et à l'accompagnement du changement avec réalisation d'un projet managérial, comme outil d'ancrage des concepts appris à l'INSERR, dès les premiers mois de la prise de fonctions et sa restitution face à un jury en fin de formation.

Quelques statistiques

Evolution des effectifs et de la moyenne d'âge entre 2015 et 2019

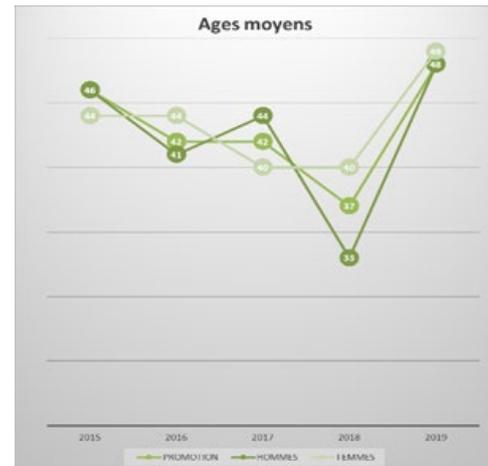
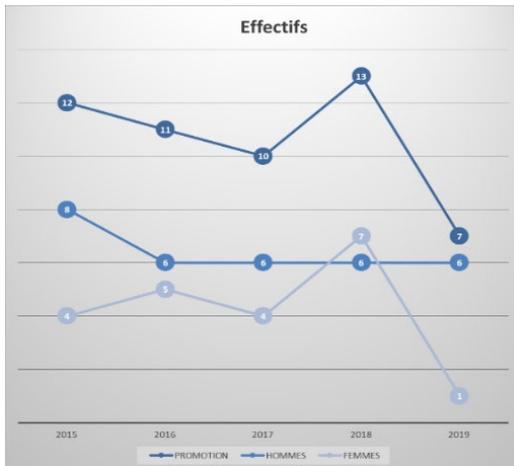
Sur les cinq dernières années, l'effectif des promotions de délégués au permis de conduire et de la sécurité routière est plutôt stable, comptant onze stagiaires, âgés de 43 ans, en moyenne.

En 2019, nous avons connu une légère baisse du nombre d'agents (sept), pouvant s'expliquer par l'absence de concours au titre de cette année. En effet, le recrutement a été effectué parmi les lauréats des listes complémentaires des concours interne et externe 2018, complété de trois listes d'aptitude et un détachement.

La proportion importante d'agents issus de la liste d'aptitude peut expliquer l'âge moyen plus élevé de la promotion 2019, atteignant 48 ans.

DPCSR – Effectif et moyenne d'âge par sexe sur les cinq dernières années

| | PROMOTION | | HOMMES | | FEMMES | |
|-------------|-----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|
| | effectif | âge moyen | effectif | âge moyen | effectif | âge moyen |
| 2015 | 12 | 46 | 8 | 46 | 4 | 44 |
| 2016 | 11 | 42 | 6 | 41 | 5 | 44 |
| 2017 | 10 | 42 | 6 | 44 | 4 | 40 |
| 2018 | 13 | 37 | 6 | 33 | 7 | 40 |
| 2019 | 7 | 48 | 6 | 48 | 1 | 49 |
| | 11 | 43 | 6 | 42 | 4 | 43 |



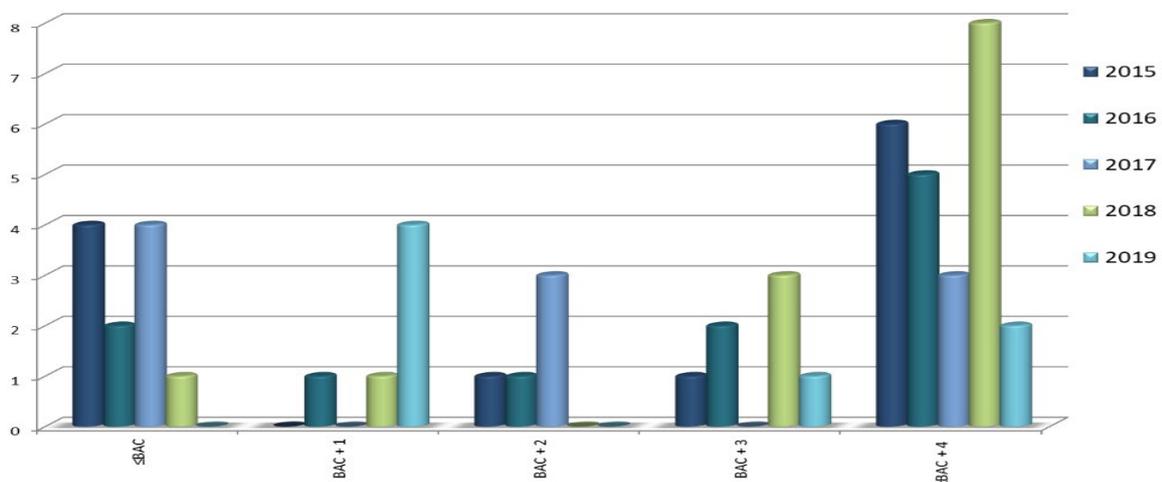
Niveau d'études et mode de recrutement comparés entre 2015 et 2019

On constate que sur les cinq dernières années, les agents recrutés en qualité de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière ont majoritairement un niveau d'étude supérieur ou égal au baccalauréat plus trois années d'études supérieures.

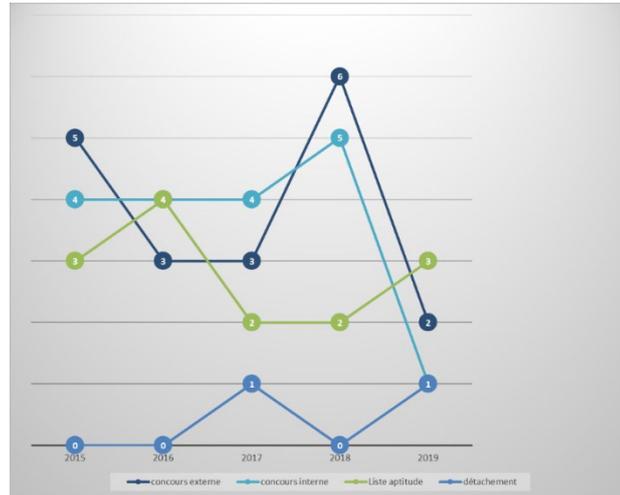
La promotion 2019 est une exception. En effet, 57 % des agents possèdent un niveau de baccalauréat plus une année d'étude. Ce qui peut encore s'expliquer par la proportion importante d'agents issus de la liste d'aptitude pour cette année de recrutement.

De manière générale, pour chaque promotion de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière, la proportion de stagiaires recrutés par concours est toujours supérieure à 70% des effectifs. La promotion de 2019 fait de nouveau exception puisque 57% est issue des listes d'aptitude et des détachements.

| | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 | | 2019 | | |
|----------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----|
| ≤BAC | 4 | 33% | 2 | 18% | 4 | 40% | 1 | 8% | 0 | 0% | 20% |
| BAC + 1 | 0 | 0% | 1 | 9% | 0 | 0% | 1 | 8% | 4 | 57% | 15% |
| BAC + 2 | 1 | 8% | 1 | 9% | 3 | 30% | 0 | 0% | 0 | 0% | 9% |
| BAC + 3 | 1 | 8% | 2 | 18% | 0 | 0% | 3 | 23% | 1 | 14% | 13% |
| ≥BAC + 4 | 6 | 50% | 5 | 45% | 3 | 30% | 8 | 62% | 2 | 29% | 43% |
| | 12 | 100% | 11 | 100% | 10 | 100% | 13 | 100% | 7 | 100% | |



| | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 | | 2019 | | |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| concours externe | 5 | 42% | 3 | 27% | 3 | 30% | 6 | 46% | 2 | 29% | 35% |
| concours interne | 4 | 33% | 4 | 36% | 4 | 40% | 5 | 38% | 1 | 14% | 32% |
| Liste aptitude | 3 | 25% | 4 | 36% | 2 | 20% | 2 | 15% | 3 | 43% | 28% |
| détachement | 0 | 0% | 0 | 0% | 1 | 10% | 0 | 0% | 1 | 14% | 5% |
| | 12 | 100% | 11 | 100% | 10 | 100% | 13 | 100% | 7 | 100% | 100% |



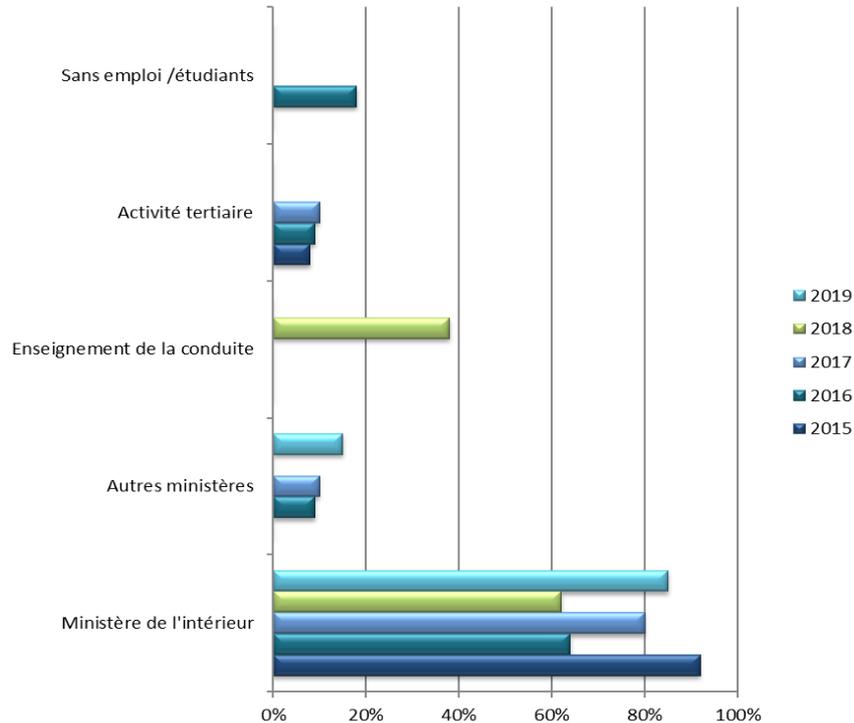
Origines professionnelles entre 2015 et 2019

Les agents entrant dans le corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière, avant leur entrée en formation, sont essentiellement d'anciens inspecteurs du permis de conduire, reçus par voie de concours interne ou externe ainsi que sur liste d'aptitude. Comme les délégués, les inspecteurs sont rattachés au ministère de l'intérieur.

Cette tendance est tout simplement le reflet d'une évolution de carrière professionnelle typique de la branche éducation routière dans le gravisement des échelons.

DPCSR – origines professionnelles des agents entrés en formation sur les cinq dernières

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | |
|------------------------------------|------|------|------|------|------|------------|
| Ministère de l'intérieur | 92% | 64% | 80% | 62% | 85% | 76% |
| Autres ministères | 0% | 9% | 10% | 0% | 15% | 7% |
| Enseignement de la conduite | 0% | 0% | 0% | 38% | 0% | 7% |
| Activité tertiaire | 8% | 9% | 10% | 0% | 0% | 6% |
| Sans emploi /étudiants | 0% | 18% | 0% | 0% | 0% | 4% |
| | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | |
| FILIERE ER | 9 | 7 | 8 | 11 | 5 | |
| ancien IPCSR | 8 | 7 | 8 | 6 | 5 | |
| HORS FILIERE ER | 3 | 4 | 2 | 2 | 2 | |
| | 12 | 11 | 10 | 13 | 7 | |



Retour des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière de la promotion 2018

Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière de la promotion 2018, entrés en formation à l'INSERR le 6 août 2018, ont poursuivi leur formation en 2019 de janvier à juin.

Au cours de cette période, seize semaines ont été dédiées à la mise en application de leur apprentissage théorique en situation réelle dans leur service d'affectation ou dans un département d'accueil pour la partie relative au contrôle hiérarchique (deux semaines).



Des retours d'expérience ponctuels à l'INSERR ont eu lieu afin de vérifier la bonne pratique des agents et cibler les points à retravailler.

C'est aussi au cours de cette période, que toute la formation dédiée à la moto a été programmée pour dix agents. Préparation au permis et qualification pour les agents non titulaires du permis moto (cinq semaines), remise à niveau (deux semaines) pour les autres.

Fin juin 2019, chaque délégué au permis de conduire stagiaire a présenté, devant un jury constitué de représentants de la délégation à la sécurité routière, de la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur, d'un délégué à l'éducation routière titulaire ainsi que des membres de la direction générale et du département formations de l'INSERR, un projet managérial élaboré au cours de ses différents stages sur le terrain.

3. Les examinateurs du permis de conduire des examens de la catégorie B, promotion 2019

L'article L.221-5 du code de la route, issu de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, prévoit que l'autorité administrative puisse recourir à des agents publics ou contractuels comme examinateurs autorisés à faire passer les épreuves pratiques de l'examen de la catégorie B (voiture), et ainsi réduire à 45 jours le délai d'attente d'une place d'examen entre deux présentations.

Trente-trois agents sont entrés en formation à l'INSERR le 1^{er} avril 2019.



Jusqu'à mi-juin ils ont suivi les enseignements cœur de métier pour ensuite partir en stage acquisition des compétences organisé dans leur département jusqu'à la mi-juillet où des délégués à l'éducation routière ont été missionnés par l'INSERR pour évaluer les compétences de chacun en fin de stage.

Le 12 juillet 2019, la directrice générale de l'INSERR a statué sur les qualifications provisoires des agents en prononçant vingt-et-un avis favorables et dix défavorables, deux agents ayant entre temps demandé à réintégrer la Poste.

Parmi les dix ayant reçu un avis défavorable pour quatre une mise en fin de formation immédiate a été prononcée et six ont pu bénéficier d'un complément de formation assorti d'une nouvelle évaluation programmée fin juillet.

Sur les six agents ayant bénéficié d'une seconde chance, un a démissionné, quatre ont obtenu un avis favorable dont un agent a dû repasser certaines évaluations écrites et un a reçu un deuxième avis défavorable avec une mise en fin de formation.

A ce stade de la formation, l'effectif de la promotion était de vingt-cinq agents qualifiés provisoire B. Entre le 15 juillet et le 19 novembre 2019, ces agents étaient en stage consolidation des compétences dans leur département d'affectation, habilités à mener en toute autonomie des examens pratiques de la catégorie B. En fin de stage, ils ont de nouveau été évalués par des délégués à l'éducation routière missionnés par l'INSERR pour obtenir leur qualification initiale.

Le 22 novembre 2019, la commission pédagogique initiale de la formation a rendu vingt-quatre avis favorables dont trois avec des préconisations de suivi par un formateur en procédure B ou le délégué de l'agent.

Un agent a reçu un avis défavorable avec une mise en fin de formation.

A l'issue des entretiens individuels et afin de clôturer la formation, une cérémonie de remise de certificat de fin de formation professionnelle a été organisée à l'institut en présence des représentants de la Poste.

4. Retour des examinateurs du permis de conduire détachés dans le corps des IPCSR (IPCSR.05.2018)

Cette promotion de vingt-et-un inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de la promotion de mai 2018 est entrée en formation à l'INSERR le 28 mai 2018.

En application des dispositions de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, cinquante agents de la Poste ont été affectés en 2016 en tant qu'examineurs du permis de conduire à la catégorie B dans des départements identifiés comme prioritaires.



Les vingt-et-un agents ayant le statut de fonctionnaire ont été accueillis en détachement dans le corps des IPCSR le 1^{er} mars 2018 et afin de permettre leur intégration dans ce corps à compter du 1^{er} mars 2019, ils doivent recevoir la formation complète des IPCSR à l'exception des modules déjà suivis en 2015.

Déjà qualifiés pour évaluer les candidats au permis de conduire de la catégorie B, ces agents ont reçu un enseignement complémentaire en harmonisation B, gestion des relations conflictuelles, contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière et repères déontologiques.

Ils ont également été formés au passage du permis A2 (six agents), au niveau supérieur moto (onze agents) et à la préparation à la qualification aux permis motocyclettes pour toute la promotion. La majorité a finalisé la formation en décembre 2018.

Parmi les quinze agents titulaires du permis A2 lors de leur accueil en détachement, quatorze agents ont obtenu leur qualification moto le 18 décembre 2018 et l'un d'entre eux a dû passer une deuxième qualification qu'il a obtenu en janvier 2019.

Entre janvier et février 2019, les six agents qui ont obtenu leur permis A2 depuis leur entrée en formation ont intégré l'INSERR pour préparer les qualifications moto. Puis, de retour dans leur service d'affectation, ils ont dû mener des examens moto sous la tutelle d'un de leur collègue inspecteurs du permis de conduire titulaire pour enfin être évalués par un délégué à l'éducation routière.

Tous ont obtenu avec succès leur qualification professionnelle le 22 février 2019 et ont été titularisés en qualité d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

//// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE A LA DEMANDE DU MINISTERE

L'INSERR a en charge, pour le compte de la délégation à la sécurité routière (DSR), la maîtrise d'œuvre de la formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR).

Divers types de formation ont été mis en place en 2019.

1. Préparation et qualifications aux examens du permis de conduire du groupe lourd

❖ Préparation aux permis de conduire du groupe lourd

Vingt-quatre-agents (IPCSR et DPCSR) ont été formés aux différentes catégories du permis de conduire du groupe lourd (C, D et/ou CE).

Le taux de réussite à la première présentation s'élève à 87% contre 92% en 2018.

❖ Qualifications aux permis de conduire du groupe lourd

D'octobre à novembre 2019, quatre sessions de huit stagiaires ont été programmées pour une préparation aux qualifications sur deux semaines.

Après une période d'activité sous tutorat sur le terrain, la qualification professionnelle de ces agents a débuté au premier semestre 2020. Elle se poursuivra dès que les conditions sanitaires le permettront.

2. Perfectionnement à la conduite de véhicules

La Directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire prévoit que les IPCSR pour conserver leur qualification suivent une formation continue minimale d'au moins cinq jours au total par période de cinq ans afin de développer et de maintenir les compétences pratiques nécessaires à la conduite.

Dans cet objectif, ont été prévus des modules de perfectionnement

❖ Groupe lourd

La conduite d'un véhicule lourd, en sécurité dans les diverses situations, demeure une tâche difficile pour le conducteur compte tenu, d'une part, des caractéristiques techniques de cette catégorie de véhicules et de leurs capacités d'insertion dans la circulation et, d'autre part, des spécificités du poste de conduite.

De ce fait, l'évaluation de la prestation de conduite des candidats au permis de conduire sur ce type de véhicule reste particulière.

En outre, les technologies mises en œuvre sur les véhicules de transports de marchandises et de voyageurs évoluent constamment.

De nombreuses innovations sont intervenues ; elles imposent que les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière en soient tenus informés et puissent les tester lors d'exercices de conduite. En effet, elles peuvent avoir des incidences sur le déroulement des épreuves pratiques des examens du permis de conduire de ces catégories.

C'est pourquoi une action consistant en une réactualisation des connaissances et des pratiques professionnelles dans le cadre du permis de conduire du groupe lourd est proposée dans le cadre de la formation continue.

Six sessions ont été organisées au sein de l'institut. En 2019, quarante-huit agents ont suivi ce module spécifique de formation.

❖ Groupe motocyclette

L'évaluation de la prestation de conduite des candidats au permis de conduire sur les véhicules deux roues est particulière.

En outre, les technologies mises en œuvre sur les véhicules deux roues motorisés évoluent et peuvent avoir des incidences sur le déroulement des épreuves pratiques des examens du permis de conduire de cette catégorie. Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière doivent conserver leur niveau d'expertise face aux évolutions technologiques et rester pertinents dans leurs commandes et les éléments fondant leurs évaluations. De même, les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière, qui réalisent les audits annuels dans le cadre du dispositif de l'assurance qualité, et observent à ce titre les inspecteurs du permis de

conduire et de la sécurité routière lors du déroulement des épreuves qu'ils font passer, doivent être sensibilisés au contexte évolutif des véhicules deux roues motorisés.

Cependant, nombre d'agents ont obtenu leur permis deux roues depuis de nombreuses années et un certain nombre d'entre eux ne pratiquent pas régulièrement.

C'est pourquoi une action consistant en une réactualisation des connaissances et des pratiques professionnelles et une remise à niveau en conduite dans le cadre du permis de conduire deux roues est proposée dans le cadre de la formation continue.

Cinq sessions ont été organisées au sein de l'institut. En 2019, cinquante-huit agents ont suivi ce module spécifique de formation.

3. La réintégration des agents inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

L'arrêté du 2 août 2018 relatif à la formation des IPCSR prévoit, en son article 28, une formation continue spécifique de remise à niveau pour tout examinateur qui n'a pas fait passer d'épreuves dans une ou plusieurs catégories depuis plus de vingt-quatre 24 mois.

Deux agents ont suivi un module spécifique de formation dans le cadre du renouvellement de leurs qualifications professionnelles à l'évaluation des candidats au permis de conduire de catégorie B, trois agents pour la catégorie moto.

4. L'assurance qualité des examens du permis de conduire

La directive européenne 2006/126/CE, en son annexe IV, prévoit un dispositif d'assurance qualité.

En application de cette norme supranationale, l'arrêté du 20 février 2017 précise les modalités de mise en œuvre des audits qualité annuels et quinquennaux des examinateurs du permis de conduire de conduire, en prévoyant en son article 4, que les examinateurs qui ne répondent pas aux critères d'assurance qualité devront subir une formation adaptée.

Sept agents ont suivi un module adapté aux pistes de travail relevées par les délégués de la cellule audit qualité lors de leur audit quinquennal. Suite à cette formation, un nouvel audit a été programmé pour ces agents et ils ont tous obtenu un avis favorable lors de l'évaluation.

5. L'approfondissement à l'évaluation des candidats à la catégorie B du permis de conduire

Dans certaines situations, il peut apparaître utile que des agents, inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, bénéficient d'une formation « approfondissement B » adaptée aux besoins de leur département d'affectation.

Cinq sessions ont été organisées au sein de l'institut. En 2019, dix-huit agents ont suivi ce module spécifique de formation.

6. Le contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière

Les délégués (DPCSR) et inspecteurs (IPCSR) du permis de conduire et de la sécurité routière sont statutairement chargés du contrôle des stages de sensibilisation à la sécurité routière qui porte sur le respect du programme de formation et sur les aspects organisationnels de ces stages.

Le cadre réglementaire des stages de sensibilisation à la sécurité routière (SSSR) a été rénové en 2012 pour mieux encadrer l'activité des centres de stages de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) et celle des animateurs. Cette réglementation prévoit un dispositif de sanctions vis-à-vis des CSSR et des animateurs.

Quatre sessions ont été organisées à l'INSERR. En 2019, soixante-dix-neuf agents ont suivi ce module spécifique de formation.

7. La gestion des relations conflictuelles et la prévention des tensions

Les IPCSR doivent faire face au quotidien à des situations difficiles : gestion de candidats stressés parfois agressifs, tensions avec les représentants d'EECA... etc.

Le nombre d'agressions, essentiellement verbales, a augmenté ces dernières années.

La formation à la gestion des relations conflictuelles et à la prévention des tensions fait partie des actions qui peuvent contribuer à prévenir ce type d'agressions.

Elle permet de répondre à la demande des inspecteurs qui éprouvent le besoin d'approfondir leurs compétences dans ce domaine, au-delà de la formation métier sur le positionnement vis-à-vis des candidats qui leur est dispensée dans le cadre de leur formation initiale.

Six sessions ont été organisées en délocalisées (Bordeaux, Quimper, Rouen, Lyon et Nevers). En 2019, soixante-douze agents ont suivi ce module spécifique de formation.

8. Adjoint au DPCSR

Pour faire face aux nombreuses activités du bureau éducation routière et pour améliorer significativement ses performances, l'adjoint au délégué au permis de conduire et à la sécurité routière a besoin de comprendre pourquoi et pour qui il agit. C'est dans un environnement qui favorise l'appartenance et l'identification qu'il sera à même de prendre les meilleures décisions relatives à la responsabilité liée à ses prérogatives.

Deux sessions ont été organisées à l'INSERR. En 2019, vingt-quatre agents ont suivi ce module spécifique de formation.

9. Label qualité

Suite à la création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » par arrêté du 26 février 2018. Délivré par le préfet du lieu d'implantation de l'école de conduite ou de l'association, le label est valable trois années. Il est reconductible et soumis régulièrement à des audits de suivi effectués par des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR). Ces « audits de suivi » visent à vérifier le respect des critères du label et à accompagner les établissements labellisés.

Il apparaît utile que des agents, inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière bénéficient d'une formation aux audits de suivi du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite ».

Deux sessions ont été organisées à l'INSERR. En 2019, trente-cinq agents ont suivi ce module spécifique de formation.

//// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE A LA DEMANDE DES DEPARTEMENTS

A la demande des services déconcentrés de l'état (DDT ou DDTM), l'INSERR est intervenu pour former des agents délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans divers domaines en lien avec leur activité.

| Modules | Nombre d'agents formés | Commanditaires |
|---|------------------------|--------------------------------|
| Gestion des relations conflictuelles | 24 agents | 42, 79 |
| Handicap | 27 agents | 15, 17,35, 43, 62 |
| Déontologie | 97 agents | 04, 05, 15, 27, 43, 69, 80, 84 |
| Référentiel pour une éducation à la mobilité citoyenne (REMC) | 14 agents | 2A, 2B, 41, 45 |
| Harmonisation des pratiques d'évaluation B | 110 agents | 14, 21, 43, 57, 60, 71, 72, 87 |
| Harmonisation des pratiques d'évaluation A | 21 agents | 68, 73 |
| Harmonisation des pratiques d'évaluation PL | 19 agents | 16, 44 |
| Perfectionnement à la conduite de véhicule PL | 8 agents | 28 |
| Divers | | |
| AURIGE | 2 agents | |

Au total, les formations initiales et continues de la filière institutionnelle ont représenté 10 056 jours de formation pour les IPCSR et-1 144 jours de formation pour les DPCSR en 2019.

➔ Les formations dédiées aux professions réglementées

//// LA FORMATION DES MEDECINS CHARGES DU CONTROLE MEDICAL A L'APTITUDE A LA CONDUITE



Références réglementaires :

- Décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite,
- Arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

1. Organisation de la formation initiale

Elles s'adressent aux médecins siégeant dans les commissions médicales départementales ou souhaitant bénéficier de l'agrément préfectoral les autorisant à pratiquer le contrôle médical des conducteurs, dans leur cabinet.

En 2019, cinq sessions de formation initiale, d'une durée de 1.5 jours (9 heures) ont été organisées par l'institut, dont une session de formation délivrée à Saint Martin suite à une demande spécifique de la préfecture.

122 médecins y ont participé.

A la demande des Services des titres de la circulation de Monaco, l'INSERR a organisé une formation adaptée selon la réglementation en vigueur à Monaco, pour 14 médecins exerçant dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

2. Organisation de la formation continue

La formation continue est obligatoire pour tout renouvellement d'agrément. Elle consiste en une actualisation des connaissances en matière de santé et de sécurité routière en fonction de l'évolution de la réglementation et des connaissances scientifiques.

En 2019, vingt-cinq sessions de formation continue, dont une session délivrée à la Réunion d'une durée d'une demi-journée (3 heures), ont été organisées par l'institut.

281 médecins y ont participé.

Au total, s'agissant des formations initiales et continue de la filière médicale, 403 médecins ont été formés en 2019, représentant 292 jours de formation.

//// LA FORMATION DES PSYCHOLOGUES CHARGES DE L'EXAMEN PSYCHOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU CONTROLE MEDICAL A L'APTITUDE A LA CONDUITE

Références réglementaires :

- Arrêté du 18 janvier 2019 relatif à la formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

D'une durée de 1.5 jours (neuf heures), la formation initiale s'adresse aux psychologues souhaitant faire passer l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite dans leur cabinet.

En 2019, onze sessions de formation initiale ont été organisées par l'INSERR.

107 psychologues y ont participé.

Au total, s'agissant des formations initiales de la filière « psychologue », 109 ont été formés en 2019, représentant 140 jours de formation.

//// LES EXPERTS EN AUTOMOBILES

La formation continue relative au contrôle des « véhicules endommagés » est régie par l'arrêté du 26 juillet 2011 relatif à l'obtention et au maintien de la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés pour les experts en automobile.

La formation annuelle d'une journée dispensée par l'INSERR, regroupant la partie administrative et la partie technique, permet de valider la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés (VE) jusqu'à la fin de l'année suivante.

En 2019, 324 experts ont été formés.

//// LES REPARATEURS EN AUTOMOBILES

A la demande de Monsieur Claude ALZINA, président de la Fédération nationale de l'automobile (FNA), nous avons dispensé une session de formation continue des réparateurs en automobile « procédure véhicules endommagés » d'une journée au centre de formation professionnelle (CFP) Côte d'Azur à Saint-Laurent-du-Var le 12 octobre dernier.



La session de formation comptait quatorze participants.

//// LA FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

Les formations dans ce domaine concernent les personnels chargés de la gestion technique et administrative (GTA) des centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR), les formateurs habilités à la formation à la GTA, les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Les formations au métier d'animateur s'adressent aux personnes titulaires du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) et aux psychologues. Les candidats à la qualification professionnelle d'animateur doivent suivre une formation initiale obligatoire de cinq semaines, complétée par une formation continue de deux ou cinq jours tous les cinq ans.

A) LA FORMATION DES ANIMATEURS DE STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

1. la formation initiale

La formation initiale des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) se déroule sur cinq semaines (175 heures) non consécutives permettant une période d'alternance en entreprise.

En 2019, une session a été réalisée.

Trente personnes ont bénéficié de cette formation.



La complémentarité dans l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière par un binôme à double compétence (psychologue et titulaire du titre BAFM ou BAFCRI) est essentielle. De plus, l'accent est mis sur le recrutement de candidats d'origines différentes pour participer à une même session de formation initiale.

2. la formation continue

L'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière instaure une autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, délivrée par le préfet, pour une durée limitée à cinq ans.

Cet arrêté précise les conditions de formation continue des animateurs. Placées sous le contrôle de la délégation à la sécurité routière (DSR), ces formations sont confiées à l'INSERR afin de garantir l'homogénéité des formations tant initiale que continue.

Pour le renouvellement de l'autorisation d'animer, la durée et les contenus de la formation varient en fonction de la date d'obtention du certificat ou de l'attestation de formation initiale :

Pour les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière formés à compter du 26 décembre 2006 (deuxième génération) : obligation d'une formation de deux jours tous les cinq ans.

Quatre sessions de formation continue sur les thématiques « améliorer ses pratiques d'animation » (Nevers), « intervenir sur les pratiques addictives » (Paris) et « se former à l'utilisation de Photolangage® » (Nîmes et Toulouse) ont été organisées par l'institut

Soixante-neuf animateurs y ont participé.

B) LA FORMATION A LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DES CENTRES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE (GTA)

Un arrêté du 26 juin 2012 a fixé de nouvelles conditions relatives à l'encadrement et au fonctionnement des établissements habilités à organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que les conditions techniques et administratives applicables à leurs exploitants.

Cet arrêté a également fixé le programme des stages. Il précise les nouvelles conditions requises pour l'exercice de l'activité d'exploitant des établissements organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière, en application du décret n° 2009-1678 du 29 décembre 2009 modifié relatif à l'enseignement de la conduite et à l'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière. Les principales mesures à caractère administratif déclinées par ce texte concernent la délivrance, par le préfet, d'un agrément dont la durée de validité est limitée à cinq ans, renouvelable, sous réserve du respect d'un certain nombre de dispositions liées à la qualité du demandeur, aux moyens de l'établissement, à l'acquisition d'une formation initiale et continue à la gestion technique et administrative d'un établissement.

1. La formation initiale et continue des formateurs habilités

L'INSERR a été désigné comme organisme de formation pour la formation des formateurs habilités à dispenser la formation à cette gestion administrative.

En 2019, une session de formation continue d'un jour a été réalisée à Nevers.

Huit personnes y ont participé.

2. La formation initiale et continue des directeurs de centres de sensibilisation à la sécurité routière

La formation initiale, d'une durée de deux jours, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants.

La formation continue, d'une durée d'un jour, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants dans le cadre d'un renouvellement de leur agrément.

L'exploitant est dans l'obligation de suivre cette formation initiale lorsqu'une demande d'agrément a été déposée à partir du 1^{er} juillet 2012 pour l'ouverture d'un nouveau centre et il sera également dans l'obligation de suivre tous les cinq ans une formation continue pour continuer à exercer cette mission.

Les objectifs poursuivis par cette formation consistent à connaître le contexte législatif et réglementaire du permis à points, à clarifier les rôles et les fonctions des différents acteurs, à assurer la cohérence du système, à professionnaliser tous les acteurs du permis à points et à valoriser leur mission.

En 2019, une session de formation initiale (sept participants) et une session de formation continue (sept participants) ont été organisées à Nevers.

Au total, les formations dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité routière ont concerné 121 stagiaires, soit 908 jours de formation.

➔ Les formations post-permis dédiées aux entreprises et administrations

L'INSERR conçoit et dispense des formations, des ateliers et des conférences dans les quatre domaines suivants :

- la prévention du risque routier (théorie et/ou pratique),
- l'éco-conduite (théorie et/ou pratique),
- la conduite proactive,
- la conduite en cortège.

//// SUR AIRE FERMEE :

- sept sessions de formation « conduite proactive ».
- une session de formation « conduite en cortège ».

//// CHAUFFEURS DU SENAT :

- une session « prise de poste » après titularisation.



//// LES FORMATIONS « PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS THEORIQUE ET/OU PRATIQUE »

- trente sessions de formation théorique et pratique en prévention des risques routiers, sur véhicules légers,
- six sessions de formation théorique et pratique en prévention des risques routiers, sur véhicules poids-lourd.

//// AUDIT DE CONDUITE EN PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS (SUR RESEAU ROUTIER)

- une session a été organisée.

//// LES FORMATIONS « ECO-CONDUITE »

- six sessions ont été organisées (dont une sur simulateur de conduite).

//// LES FORMATIONS MIX « PREVENTION DU RISQUE ROUTIERS ET ECO-CONDUITE »

- deux sessions de formation en prévention des risques routiers et éco-conduite, sur véhicule léger,
- neuf sessions de formation en prévention des risques routiers et éco-conduite, sur véhicule poids-lourd.

//// LES MODULES SPECIFIQUES

- trois sessions de formation de formateurs en prévention des risques routiers (module 1),
- une session de formation de formateurs en prévention des risques routiers (module 2),
- une session de formation de formateurs en éco-conduite (module 1),
- deux sessions de formation de formateurs en éco-conduite (sur mesure),
- une session de formation de formateurs mix en prévention des risques routiers et éco-conduite,
- deux sessions de formation de formateurs sur l'utilisation d'un deux-roues motorisé et sensibilisation aux risques inhérents à sa conduite,
- une demi-journée de prévention.

//// LES CONFERENCES

Conférence relative à la prévention du risque routier professionnel :

- entreprise : cinq conférences,
- préfecture de département : deux conférences.

Conférence relative à l'évolution du code de la route depuis 20 ans :

- ministère : une conférence.

Conférence relative à l'éco-conduite en entreprise :

- entreprise : une conférence.

Conférence et ateliers simulateur en prévention des risques routiers professionnel et éco-conduite :

- entreprise : une conférence.

//// LES ATELIERS

- six sessions d'ateliers simulateurs en prévention des risques routiers et éco-conduite,
- deux sessions d'ateliers en prévention des risques routiers,
- une session d'ateliers « freinographe ».

Au total, les formations post-permis ont concerné 335 stagiaires, soit 592 jours de formation, dix jours pour les conférences et dix-neuf jours pour les ateliers.

➔ Examens et concours

//// BREVET D'APTITUDE A LA FORMATION DES MONITEURS D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR (BAFM)

Dans le cadre du marché que l'INSERR a remporté pour l'organisation des épreuves d'admission du BAFM, cent soixante-trois candidats se sont inscrits à l'examen au titre de la session 2018.

Quatre-vingt-trois candidats se sont succédés dans les locaux de l'institut du 25 mars au 3 avril 2019 passant chacun les trois épreuves d'admission : leçon d'enseignement théorique, critique de leçon de conduite et interrogation sur le véhicule.

A l'issue des épreuves d'admission, vingt-sept candidats ont été reçus à cet examen.

//// PREPARATION AUX EPREUVES ECRITES DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FILIERE « SECURITE ROUTIERE »

A la demande du ministère de l'Intérieur, l'INSERR a organisé des préparations à distance aux épreuves écrites des concours et examens professionnels de la filière « sécurité routière » (catégorie A et B).

Une plateforme spécifique de préparation a été créée par l'institut afin que chaque candidat bénéficie d'un espace dédié, individuel et sécurisé, permettant l'accès aux informations « métier » et autres supports méthodologiques.

1. L'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe

Cinquante-neuf agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve unique d'admissibilité à savoir la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle, un agent s'est désisté.

Trois devoirs d'entraînement établis par l'INSERR et chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

54,6 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 68 % en 2018).

2. L'examen professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière

Dix-huit agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve écrite du concours professionnel d'accès au grade de délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, soit la rédaction d'une note de synthèse.

Trois devoirs d'entraînement établis par l'INSERR et chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

En moyenne, 63 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 66 % en 2018).

3. Le concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) de 3^{ème} classe

Cinq agents sur les huit inscrits ont participé à la préparation à distance aux épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe au titre de 2020.

Trois devoirs d'entraînement, par épreuve, ont été établis par l'INSERR ; chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

62,5 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 50 % en 2018).

4. Le concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)

Vingt-neuf agents ont participé à la préparation à distance à l'épreuve écrite d'admissibilité au concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de 2020.

Trois devoirs d'entraînement, par épreuve, ont été établis par l'INSERR ; chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

73,6 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 59,6 % en 2018).

LES FONCTIONS SUPPORT

➡ Les ressources

//// Le personnel

Au 31 décembre 2019, l'INSERR compte deux catégories de personnels :

- trois fonctionnaires mis à disposition par le ministère de l'intérieur,
- dix-huit personnels salariés de droit privé (16.88 équivalents temps plein).

L'INSERR fait également appel à des prestataires (privés et publics) recrutés ponctuellement pour accomplir des missions soit de formation, soit d'études, sur des durées très variables. En 2019, l'INSERR a pu s'appuyer sur les compétences de 184 fonctionnaires et 47 prestataires externes.

L'âge moyen des personnels permanents de l'INSERR (salariés et mis à disposition) est de 49 ans.

Cet effectif se partage entre 83% de femmes et 17 % d'hommes.

//// La formation du personnel

Le plan de formation 2019 a permis de compléter ou développer les compétences d'une partie des collaborateurs de l'INSERR.

56 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2019, soit un total de 269.50 heures pour un montant de 12 698 €.

Un étudiant de l'école supérieure d'informatique de Bourgogne a débuté, en septembre 2019, un contrat d'apprentissage dans le cadre de son master 2 « manager de systèmes d'information et d'infrastructure » pour une durée de deux années.

//// Les travaux et investissements

Le GIP INSERR finance un programme d'investissements décidé en assemblée générale et validé par le commissaire du gouvernement.

En 2019, les investissements ont concerné :

- le remplacement de mobilier de bureau,
- l'acquisition d'ordinateurs portables,
- le réaménagement d'un bloc sanitaire
- la poursuite du remplacement des huisseries ...

➡ La communication & relations publiques

//// LA CONCEPTION ET LA DIFFUSION DU BULLETIN DE L'INSERR

Depuis 2012, l'INSERR diffuse une lettre électronique mensuelle. A ce jour, ce ne sont pas moins de soixante-dix-huit numéros qui ont été diffusés.

Dix numéros sont parus en 2019.



Adressé à un large réseau d'intervenants dans le domaine de la sécurité routière et des divers partenaires de l'INSERR, chaque numéro fait l'objet d'une diffusion à plus de 4 000 destinataires.

Pour retrouver ces bulletins, vous pouvez consulter le site internet de l'INSERR (www.inserr.fr).

//// ASSEOIR L'IMAGE INSTITUTIONNELLE DE L'INSERR

L'INSERR a fait l'objet de la publication de plusieurs articles :

- Dans la revue LNP – les nouvelles parlementaires, diffusé à partir du mois de juin 2019, dans la rubrique « développement économique : entre tradition et innovation » ;
- Dans la presse quotidienne régionale, le Journal du Centre, en juin ;
- Dans la revue locale « Koikisspass – la Nièvre qui ose », en septembre 2019.

//// LES RELATIONS PUBLIQUES DE L'INSERR

1. Relation avec les services de l'Etat, les collectivités publiques et le tissu économique local

Dans le cadre de ses fonctions, la directrice générale a poursuivi ses échanges avec les représentants des services de l'État. Elle a notamment accueilli, le 7 mai, le collège des services de l'Etat de la Nièvre, présidé par madame Sylvie HOUSPIC, préfète de la Nièvre.



2. Relation avec le monde économique : les entreprises locales et nationales

Dès le mois de février, l'INSERR était présent au salon national FlotteAuto à Paris La Villette.



Ce salon lui a permis de témoigner de son action avec des représentants de nombreuses entreprises, collectivités publiques, et partenaires potentiels.

Au mois de février, l'INSERR a signé une convention de partenariat avec l'union sportive olympique nivernaise (USON Nevers Rugby), prévoyant notamment la formation des conducteurs des minibus transportant l'équipe junior de rugby.

Plusieurs prospects et clients ont été également invités à l'INSERR, lors de différentes manifestations :

- Le 28 mars, avec les entreprises adhérentes de la CPME,
- Le 14 novembre, lors de la démonstration d'un simulateur de conduite, à l'attention de différents clients et prospects.

L'INSERR a largement pris sa part en matière de prévention du risque routier professionnel, en animant deux colloques et séminaires :

- Le 24 janvier, à CHANGÉ (agglomération du MANS), en présence du préfet de la Sarthe, de ses services, de collectivités territoriales et d'entreprises sarthoises. A l'issue de ce séminaire, 21 entreprises ont signé la « charte de sept engagements »
- Le 10 octobre, à l'UNION (agglomération de TOULOUSE), en présence des services de l'État de Haute Garonne et de plusieurs entreprises.



Enfin, l'INSERR était également présent lors des rencontres de la sécurité organisées le 12 octobre, dans la cour d'honneur de la préfecture de la Nièvre, à l'attention du public, qui est venu nombreux, assister aux ateliers des acteurs de la sécurité intérieure.



Celui de l'INSERR était consacré aux dangers du téléphone au volant.

➔ Sites internet & extranet



Avec plus de 25 000 visites et 90 000 pages visitées, le site internet compte plus de 16 000 nouveaux visiteurs en 2019.

Quatre rubriques :

Le site internet, au nouveau design, est organisé en quatre parties : "qui sommes-nous", "nos formations", "études et recherches" et "examens et concours".

Des informations contextuelles sont fournies pour simplifier la visite des internautes.

Le site de l'institut s'articule autour de trois rubriques principales orientées par métier :

- La fonction publique,
- Les professions réglementées,
- Les entreprises et administrations.

Une rubrique plus institutionnelle de présentation de notre institut contribue à asseoir et promouvoir l'INSERR comme organisme national, spécifiquement dédié à la sécurité routière.

Une boutique en ligne :



Les clients peuvent accéder facilement aux informations qui les intéressent, consulter les plannings de formation, s'inscrire à des sessions et payer par carte bancaire.

Nos outils pédagogiques d'animation en sécurité routière sont également disponibles et en vente via la boutique.

Un extranet « former et sensibiliser à la sécurité routière » :

Cet outil s'adresse aux animateurs des stages de sensibilisation à la sécurité routière ou tout autre intervenant en sécurité routière. Il permet de mener à bien une session de formation interactive et complète, à l'aide de données chiffrées, de simulateurs, de vidéos.

La version en ligne prend en compte les dernières données publiques disponibles (bilan de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière en cours).

Un extranet « santé & conduite »

Véritable source de documents, le site héberge actuellement plus de **420** notices : articles scientifiques, documents juridiques, actualités, événements gravitant autour du thème du contrôle médical de l'aptitude à la conduite automobile.

En 2019, huit numéros de la « **lettre d'information Santé & Conduite** » ont été diffusées aux abonnés issus de différentes entités, à savoir :

- ministères,
- services déconcentrés de l'état,
- professions médicales,
- professions paramédicales,
- organismes de recherche,
- services hospitaliers,
- associations de lutte contre l'insécurité routière,
- établissements d'enseignement de la conduite automobile,
- assureurs / préventeurs
- syndicats.

➔ Les études



La recherche en sécurité routière est un élément essentiel pour progresser dans la lutte contre l'accidentalité.

Dans le cadre du CISR du 9 janvier 2018 et de sa mesure n°17 « améliorer la prise en compte des personnes récidivistes », la DSR a confié à l'INSERR la réalisation d'une étude de cadrage pour un programme de formation de trois jours destinée aux conducteurs réitérants.



Cette étude, notifiée le 18 juin 2018 par la DSR à l'INSERR, a fait l'objet de trois livrables :

- 26 octobre 2018,
- 8 janvier 2019,
- 5 mars 2019.

Elle a également fait l'objet d'une présentation, le 3 avril, à Emmanuel BARBE, délégué interministériel à la sécurité routière, puis le 18 octobre 2019, devant les membres du comité de suivi « permis à points ».

Grands chiffres



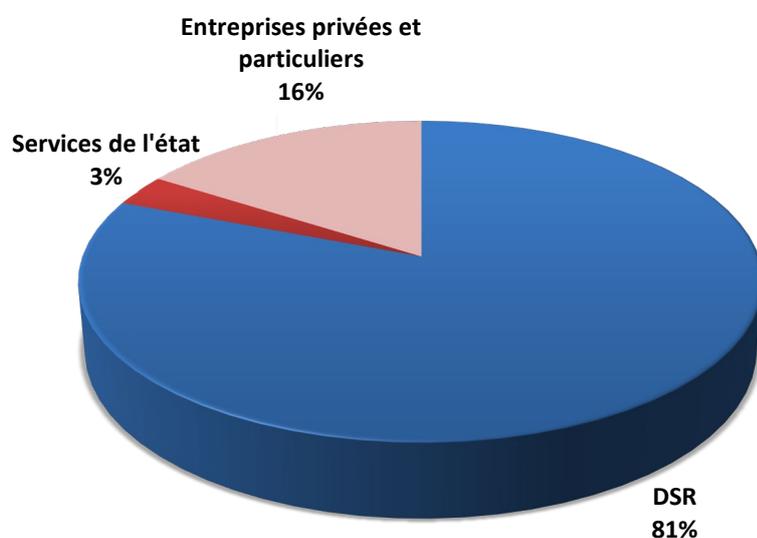
Les principaux éléments comptables

Le chiffre d'affaires de l'année 2019 s'élève à **3 582 886 €**, soit une augmentation de 9 % par rapport à celui de l'année précédente (3 250 588 €).

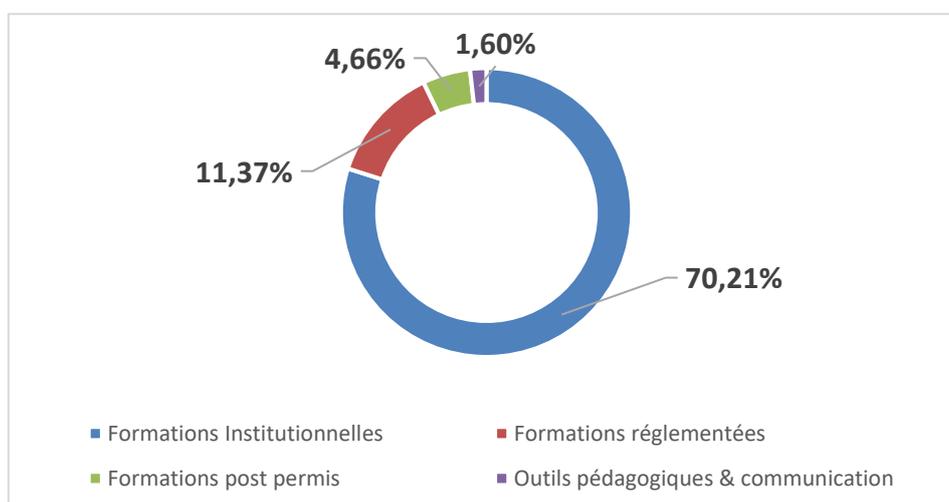
Il provient de commandes reçues :

- de la DSR à hauteur de **2 873 770 €**
- de services de l'Etat et collectivités locales **112 132 €**
- d'entreprises privées et de particuliers pour **566 984€**

//// REPARTITION PAR TYPE DE COMMANDITAIRE



//// REPARTITION PAR TYPE D'ACTIVITES



Le poste **“formations institutionnelles”**, pour lequel un montant de 2 494 581 € est constaté, enregistre une augmentation de 20% (retour d’expérience de la promotion d’IPCSR 2018, une formation initiale d’examineurs du permis de conduire et une augmentation des formations continues à destination des délégués et des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière).

Le poste **“formations réglementées”**, pour lequel un montant de 403 807 € est constaté, enregistre une baisse de 23%. Cette baisse est due à une diminution des formations continues des acteurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière formés en 2019.

Le poste **“formations post-permis”** génère un chiffre d’affaires de 165 736€, soit une hausse de 7%.

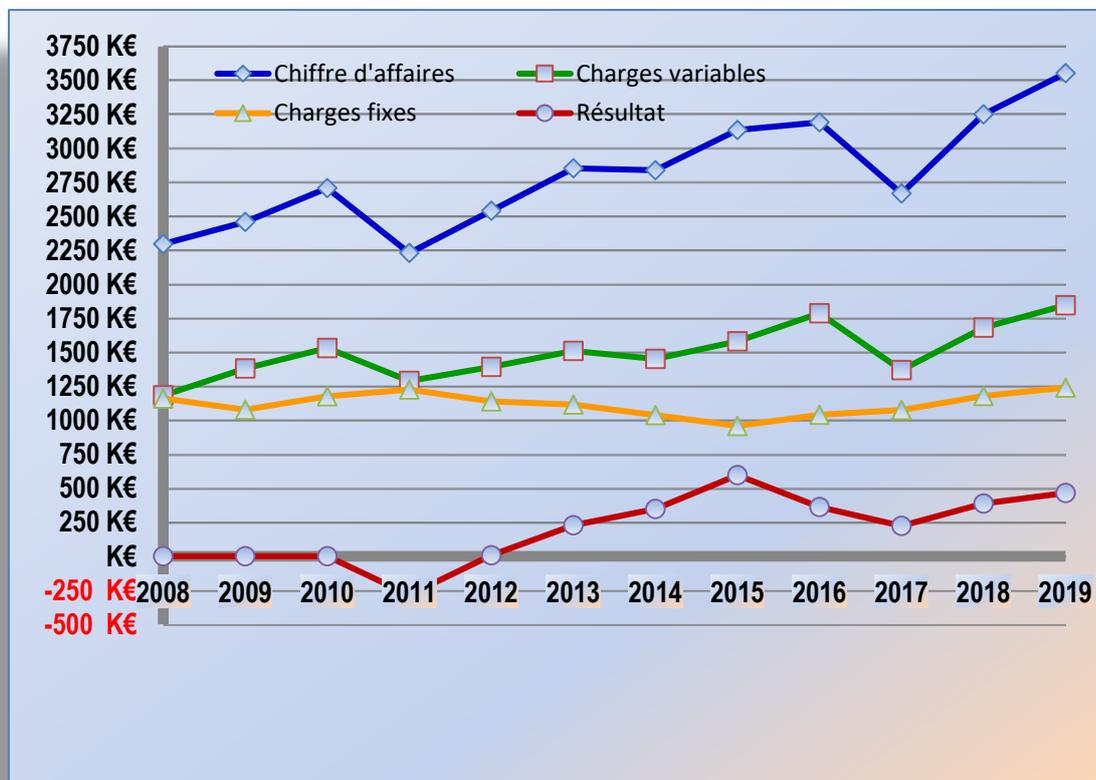
Le poste **“développement et études”**, représente 56 819 €.

Le poste **“outils pédagogiques et communication”**, représente un montant de 4 833€. Il concerne essentiellement la vente du support pédagogique « former et sensibiliser à la sécurité routière » et l’ouvrage sur le Photolangage®.

Le poste **“hébergement et restauration”** représente 477 110€, soit une hausse de 8 %. Il s’agit de la location de chambres, de bureaux et de la restauration.

Le chiffre d’affaires 2019 est de 3 582 887 €, il est en augmentation par rapport à celui de 2018 (+9%). Il dépasse les prévisions budgétaires (122.21%).

//// ÉVOLUTION DES DONNEES COMPTABLES



//// BILAN PEDAGOGIQUE

Au cours de l'année 2019, l'INSERR aura dispensé 13 468 jours de formation, pour 2 198 stagiaires.

Cette activité de formation s'est répartie de la façon suivante :

| | |
|--|--------------|
| ➤ IPCSR | 10 056 jours |
| ➤ DPCSR | 1 144 jours |
| ➤ Acteurs de la sensibilisation à la sécurité routière | 1 048 jours |
| ➤ Experts en automobile | 336 jours |
| ➤ Stagiaires post-permis | 592 jours |
| ➤ Médecins | 292 jours |

//// IMPACT SUR LA VIE LOCALE

La population des stagiaires qui passent une partie de leur temps libre sur l'agglomération de Nevers, impacte l'activité locale, ne serait-ce que par les repas et les nuitées qui y sont consommées, ainsi que les carburants, etc.

A cet égard, on a dénombré en 2019 : 23 663 repas (contre 21 853 en 2018) servis en interne, 6 564 nuitées assurées en interne (contre 6 198 en 2018) et 6 301 nuitées assurées en externe (contre 4 966 en 2018).

//// MARCHES PUBLICS

La fourniture (molécule), l'acheminement, la livraison de gaz naturel rendu site et les services associés (appel d'offres ouvert n° MP 19.001)

Candidat retenu : TOTAL ENERGIE GAZ (La Garenne Colombes – 92257)

Montant estimé du marché sur un an (base 2018) : 30 693,95 € H.T.

Durée du marché : 36 mois

Formation de 24 stagiaires, Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), à la conduite des véhicules des catégories C, D et C(E) du groupe lourd (obtention des permis de conduire des trois catégories) Lot 1 - Location et convoyage de véhicules du groupe lourd dans les trois catégories - C, D et C(E) du permis de conduire pour 32 stagiaires – Lot 2 (appel d'offres ouvert n° MP 19.002)

Candidats retenus :

Lot 1 : CERL CECOVAM (Saint-Etienne – 42000)

Lot 2 : SARL GAILLARD LOCATION (Aurillac – 15000)

Montant du marché : Lot 1 : 124 325,00 € H.T. et Lot 2 : 17 200,00 € H.T.

Durée du marché : 12 mois

Fourniture et acheminement d'électricité pour un site de puissance supérieure à 36 KVA (marché à procédure adaptée ouvert n° MP 19.003)

Candidat retenu : ENERGEM (Metz - 57000)

Montant estimé du marché sur un an (base 2018) : 12 977,24 € H.T.

Durée du marché : 36 mois

Formation des délégués stagiaires au permis de conduire et à la sécurité routière de la promotion 2019 dans le cadre de leur formation initiale - module management (appel d'offres ouvert n° MP 19.004)

Candidat retenu : MANAGER FORMATION (Paris - 75116)

Montant du marché : 27 165,00 € H.T.

Durée du marché : 12 mois

Hébergement et petits déjeuners des inspecteurs stagiaires du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), des délégués stagiaires au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) et des formateurs et soirée étape pour les examinateurs des concours et les formateurs des formations post-permis (appel d'offres ouvert n° MP 19.005)

Candidats retenus :

Lot 1 : Attributaire 1 (50 %) 1^{ère} Classe (Varenes-Vauzelles - 58640)

Attributaire 2 (25 %) IBIS BUDGET (Varenes-Vauzelles - 58640)

Montant estimé du marché : mini 35 133,12 € H.T. maxi 60 603,84 € H.T.

Lot 2 : Attributaire 1 (50 %) Hôtel IBIS (Nevers - 58000)

Attributaire 2 (25 %) ASTREA (Varenes-Vauzelles - 58640)

Montant estimé du marché : mini 123 093,70 € H.T. maxi 145 105,16 € H.T.

Lot 3 : Attributaire 1 (50 %) ASTREA (Varenes-Vauzelles -58640)

Montant estimé du marché : mini 14 061 € H.T. maxi 20 404,80 € H.T.

Durée du marché : 12 mois

Restauration au sien de l'INSERR à Nevers pour l'ensemble de son effectif : personnel, stagiaires constitués majoritairement par les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), les formateurs et les examinateurs (marché à procédure adaptée n° MP 19.006)

Candidat retenu : SUD EST RESTAURATION (Macon -71000)

Montant du marché : mini 323 029,54 € T.T.C.

maxi 640 594,15 € T.T.C.

Durée du marché : 48 mois

Formation des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans le cadre de leur formation initiale promotion 2019 - module "relationnel - notions de communication" (marché à procédure adaptée n° MP 19.007)

Candidat retenu : MANAGER FORMATION (Paris - 75116)

Montant du marché : 28 720,00 € H.T.

Durée du marché : 12 mois



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

**122, rue des Montapins
CS 20015
58028 Nevers cedex
☎ : 03.86.59.90.59
📠 : 03.86.59.53.82
courriel : info@inserr.fr
site : www.inserr.fr**